

Le rapport Marin

PROCES-VERBAL REDIGE PAR MAÎTRE ETIENNE MARIN, NOTAIRE ROYAL DE LANGEAC, le 20 juin 1767, lendemain de la destruction du loup de Jean Chastel. Ce document a été découvert en 1952 par Madame Elise Seguin, historienne, aux Archives Nationales de France, liasse F 10 476 fond agriculture.

Ce notaire royal, peu scrupuleux au service du seigneur local, présentait ici un animal comme étant « La bête du Gévaudan », alors qu'il s'agissait d'un simple loup certainement enragé ; il avait surtout su également s'entourer de témoins crédules et totalement analphabètes.

Voici la transcription intégrale de ce document d'époque !

Aujourd'huy vingt (ème) jour du mois de juin Mil sept cens soixante sept, Nous Roch-Etienne Marin notaire Royal, Bally de l'Abbaye royale des Chazes, Variou, de la Baronnie de Prades, commis de la subdélégation de Langeac, pour le bon plaisir de Monseigneur de Ballainvilliers, intendant de cette province D'Auvergne en l'absence de Monsieur le Subdélégué sur ce que nous avons appris que Monsieur le Marquis D'Apchier fort occupé des Ravages affreux que faisoit depuis plusieurs années une Bette féroce sur les frontières de cette province D'Auvergne et de celle du Gévaudan pour la destruction de laquelle il avois fait une infinité de chasses, mais infructueuses, et Qu'enfin Cette Bette ayant encore paru Dans la paroisse de Nozeyrolle et la paroisse de Dege, le Dix Huit du présent mois, et dévoré un enfan ce meme jour, Monsieur le Marquis D'Apchier en auroit averti et seroit parti ce meme jour dix huit du présent mois sur les onze heures du soir avec quelques chasseurs de sa maison et quelques autres de ses terres quil assembla précipitamment en tout au nombre de douze, s'étant transporté dans sa forest et ensuite celle de Monsieur le Marquis du Pons. Cet animal féroce se serois présenté sur les Dix heures un quart du matin du jour d'hier Dix neuf du présent, a un de Ces chasseurs nommé JEAN CHASTEL d'ieu et paroisse de la Besseyre lequel tira un coup de fusil a cet animal Duquel il tomba mort au bort de la forest appelée LA TENAZAYRE DE LA PAROISSE DE NOSEYROLLE. Monsieur le Marquis d'Apchier ayant fait transporter cet animal a son château de Besques paroisse de CHARAIX nous avons jugé a propos de nous y rendre pour en faire la vérification et etant au château de Besques Monsieur le Marquis D'Apchier nous a fait représenter Cet animal qui nous a paru etre un loup ; Mais extraordinaire et Bien differand par sa figure et ses proportions Des loups que l'on vois dans ce pays. C'est ce que nous ont certifié plus de trois cens personnes de tous les environs qui sont venues le voir : plusieurs chasseurs et Beaucoup de personnes connaisseuses nous ont Effectivement fait Remarquer que cet Animal n'a des Ressemblances avec le loup que par la queue et le derrière, sa tette comme on le verra par les proportions suivantes, Est monstrueuse ! Ses yeux ont une menbranne Singulière qui part de la partie Inferieure de l'orbite venant au gré de l'animal Recouvrir le globe de l'oeil. Son col est recouvert d'un poil très épais d'un gris Roussâtre traverssé de quelques bandes noires ; il a sur le poitrail une grande marque Blanche en forme de coeur , ses pates ont quatre doigts armés de gros ongles qui S'étendent Beaucoup plus que celles des loups ordinaires, elles ont ainsi que les jambes, qui sont fort grosses, surtout Celles de devant, la couleur de Celles du Chevreuil, Cela nous paru une observation Remarquable parce que de l'avis de ces memes chasseurs (mot rayé dans le texte), personnes Connaisseuses Et de tous les chasseurs on n'a jamais vu aux Loups de pareilles couleurs. Il aé encore paru apropos D'Observer que ces cottes ne Ressemblent pas a celle du loup ce qui donnoit a cet animal la liberté de se retourner aisement, au lieu que les Cottes des loups étant obliquement posées ne luy permettent pas cette facilité.

Les proportions que nous avons fait prendre de Cet animal sont : Longueur depuis la Racine de la queue jusques au sommet de la tette, trois pieds : depuis le sommet de la tette jusques entre les deux grands angles des yeus six poulces : Des grands angles des yeux jusques au Bout du né, Cinq poulces : largeur d'une oreille a l'autre, sept poulces : ouverture De la geulle, sept poulces : largeur horisontalle du Col, huit poulces six lignes : largeur des Epaules, onze poulces : largeur a la racine de la queue, huit poulces six lignes : longueur de la queue, huit poulces : Diametre de la queue, trois poulces six lignes : longueur d'oreille, quatre poulces six lignes : largeur du front au-dessus des oreilles, six poulces : Distance entre les deux grands angles Des yeux, deux poulces six lignes : Longueur de l'humérus, huit poulces quatre lignes : Longueur de L'avant bras, huit poulces ; Longueur de la dernière articulation jusques aux ongles, sept poulces six lignes : Longueur de la machoire six poulces : largeur du né, un poulce six lignes : largeur des machilières inférieures, un poulce trois lignes : Longueur des incisives, un poulce trois lignes : Longueur des machilières inferieures, six lignes : Longueur des machilières Superieures, un poulce une ligne : Longueur de la langue, quatorze poulces depuis la racine :

Largeur des yeux, un pouce trois lignes : Epaisseur de la tette, sept pouces : Jambes de derrière de la première a la seconde articulation, sept pouces deux lignes : De la seconde a la troisième articulation jusques aux ongles, dix pouces : Largeur des pates, quatre pouces six lignes, de la chataigne au bout de la pate, six pouces : Longueur de la verge, sept pouces.

La machoire Superieure est Garnie de six dents incisives. La Six^o étant plus longue que les autres : Deux grandes lanières ou crochets éloignés des incisives et de la hauteur D'un pouce quatre lignes d'un diametre de six lignes : trois dents molaires Dont une assez petite et deux grosses, une quatrième molaire plus grosse que les autres et alaquelle est presque unie la cinque et avant dernière qui est Divisée en deux parties dont une s'étend perpendiculairement et l'autre s'allonge horizontalement Dans l'Intérieur Du palais, et enfin une sixe molaire. La machoire inferieure est garnie de vingt deux Dents, Scavoir six incisives, et de chaque Cotté une lanière semblable aux Superieures, sept molaires, la première très petite et éloignée de la lanière, les trois suivantes sont pus grandes et semblables à la 2^o et 3^o molaire superieure, la cinque plus grosse et longue Est divisée en trois parties Dont l'enterieure Est moins longue, La sixe assez grande a deux eminances anterieures et Lateralles, la Septe est tres petite et presque egalle.

Nous avons remarqué une Blessure a trois lignes au-dessous de l'Articulation de la cuisse droite tant Interieurement qu'exterieurement et avons touché au Jarret trois grains de ploms, On nou a assuré que Cette blessure devoit etre celle que luy fit le Sr de la VEDRINE Ecuyer, par un coup de fusil il y a deux ans ou entour, plus une autre Blessure ancienne a la Cuisse gauche près larticulation, plus une ancienne Blessure au dessus de la paupière de l'oeil gauche qui paroît avoir été faite par un Instrument tranchant. Enfin Cet animal a reçu le coup mortel par un coup de fusil qui luy a Perce le Col, coupé la trachée artère et cassé l'épaule gauche. Sur le nombre des habitants de la campagne icy assemblés. Les cy après Dénommés ont reconnu Cet animal et assuré etre le meme qui a fait tant de ravages.

- Pierre ARET DE SERVILANGES PARROISSE DE VENTEUGE adit ly avoir tiré au printems 1766 le coup de fusil cydessus designé a la jambe gauche.
- Jean-Pierre LOUDE DE LA VEYSSEYRE PAROISSE DE LA VILLE DE SAUGUES agé de 22 ans adit avoir fait Quitter prise à Cette Bette qui ternoit une fille du Village de RAUZET au printems 1766 alaquelle Bette il porta un coup de Bayonnette.
- Joseph REGOURD, Jean-Jacques LAURENS et Bastide BOUGEONS DE SERVILLANGE ont dit luy avoir fait abandonner le nommé Guillaume BARTHELEMY avoir surpris en gardant le bétail !
- François LORRANT de la VACHELLERIE Paroisse de VENTEUGE agé de 32 ans adit avoir été attaqué par Cette Bette depuis entour trois semaines.
- Joseph CHASSEFEYRE du lieu DE FRAISSSE paroisse de CHANAILEILLE en GEVAUDAN adit avoir été attazqué par cette Bette y l y a un an, elle arretta ses boeufs attelés a un char, il eut Beaucoup de peines a s'en deffandre quoy qu'armé d'un Bigo.(pioche à deux dents).
- Antoine PLANTIN de SERVIERES paroisse de SAUGUES agé de 40 ans adit que c'est le meme animal qui luy enleva sa fille le deux mars dernier , que l'ayant poursuivie entour cinq cens pas il la perdit de vue dans un bois et sa fille en fut dévorée.
- Simond BARTELEMY de SERVIERES paroisse de SAUGUES agé de 22 ans adit etre le meme animal qui l'avoit attaqué dan un patural au mois de septembre dernier et auquel il tira un cou de fusil.
- Laurent VEDAL de SERVIERES agé de 17 ans adit que le meme animal l'avoit attaqué en Deux differands jours au mois de may dernier, que malheureusement il était armé d'une bayonnette sans quoy il auroit pery, il a ajouté avoir vu cette meme Bette dans un patural depuis entour quinze jours qqi mangeoit un enfan de Jacques MEYRONENC.

- Antoine LAURENT de SERVIERES agé de 12 ans adit avoir été attaqué par Cette Bette yl y a un mois et que sans le secours d'un homme il auroit pery.
- Jean BERGOUGNOUX (parent de Jean CHASTEL) du mas de MONCHAUVET paroisse de SAUGUES agé de 48 ans nous adit que Cette Bette Est la meme qui luy dévora un garçon de Neuf ans au mois de Mars 1766, qu'il l'avoit poursuivie pour lors longtems mais inutilement, il a ajouté que Cette Bette l'attaqua au mois de mars dernier, qu'il en auroit été dévoré S'il n'avoit été armé d'une pelle ferrée.
- Anne CHABANEL de VIALLEVIELLE paroisse de SAUGUES agée de 17 ans adit que cette meme Bette l'avoit attaquée au mois D'Aaoust 1766 et qu'elle luy porta en vain plusieurs coups de Bayonette.
- Marguerite DENTIL de VIALLEVIELLE agée de 32 ans adit que Cette Bette l'avoit attaquée le Careme dernier et que sans une coignée dont elle était armée elle auroit pery Marie REBOUL de la VEYSSEYRE agée de 19 ans adit que c'étoit la meme Bette qui l'avoit attaquée aussi le caresme dernier et nous a montré trois Blessures quelle luy fit audessus du muscle du Bras droit et une autre de six poulces en longueur depuis le haut du pariétal jusques au derrière de la joue et lui emporta l'oreille, la réunion des chairs nest pas encore faite!
- Jean CHASSEFEYRE de la VEYSSEYRE paroisse de SAUGUES agé de 44ans adit que Cette Bette est la meme dqui dévorait lad.Marie REBOUL au secours delaquelle Elle accouru avec ledit Jean CHASSEFEYRE.
- Antoine DENTIL de la VEYSSEYRE agé de 14 ans adit avoir été attaqué par Cette meme Bette dans un bois le six du présent et qu'il luy porta plusieurs coups de Bayonette.
- Catherine FREVCENET de la VEYSSEYRE agée de 42 ans adit avoir été attaqué par Cette Bette au mois de Juillet 1766.
- Pierre CERUBREUIL de la VEYSSEYRE agé de 22 ans adit avoir vu Cette Bette yl y a deux ans qui tenoit un enfan de huit an quelle avoit terrassé et quelle auroit dévoré sans le secours du père de Cet enfan.
- Jean TEYSSÉDRE du lieu de MEYRONNE paroisse de VENTEUGE agé de 29 ans adit avoir été attaqué Deux fois par Cette meme Bette depuis entour dix huit mois.
- Jean Pierre TUILHE du ROUVE paroisse de VENTEUGE agé de 40 ans a déclaré avoir été mordu par Cette meme Bette à la hanche gauche yl y a deux ans.
- Barthelemy MOUSSIER de MOURRANNE paroisse de VENTEUGE agé de 15 ans adit avoir été poursuivi par Cette meme Bette le cinq du présent mois.
- Jean Baptiste BERGOUGNOUX (famille de Jean CHASTEL) de la VACHELERIE paroisse de PAULHAC en GEVAUDAN adit avoir été attaqué par Cette Bette deux fois dans le courant de may dernier.
- Antoine VEYRET de POMPEYRINC paroisse de la BESSEYRE en GEVAUDAN adit avoir été attaqué par Cette Bette le cinqa du présent mois.
- Jean BOURRIER dudit Lieu de POMPEYRENC agé de 12 ans adit quétant sur un arbre Cette meme Bette vint prendre au pied de cet arbre un autre enfan de son age, que luy y accouru avec un homme qui se trouva aux environs et que Cette Bette se voyant poursuivie quitta prise.

- Barthelemy DENTIL de St SOL paroisse de la BESSEYRE agé de 50 ans adit que Cette meme Bette l'auroit attaqué Dans un bois pendant trois fois le meme jour au mois d'avril der Et quelle fit tous ses efforts pour enlever un petit enfan qui étoit a cotté de luy.
- Jacques PIGNOL de POUTAFOU paroisse de VENTEUGE agé de 57 ans adit que Cette meme Bette au mois de may dernier se présenta aluy dans un pre et vouloir enlever un de ses enfan qu'il avoit entre ses Bras.

Tout le grand nombre D'habitants nous on certifié que le Ravage de Cet Animal étoit si affreux que depuis les fetes de paques dernières il auroit dévoré en differands endroits des frontières du Gévaudan Et D'Auvargne au moins VINGT CINQ PERSONNES. Toutes les demonstrations cydessus ayant été faites citées proportions tirées par Maitre BOULANGER et COURT-DAMIEN BOULANGER maistres en Hart de Chirurgie habitants la ville de SAUGUES en présence de Monsieur Jean Baptiste EGUILLON de LAMOTHE Doctyeur en médecine habitant la ville de SAUGUES. Dans la dissection de Cet animal on fait voir que la tette laissant un vide ases cottés imite parfaitement la proue D'un Vaisseau et on tiré de L'ESTOMAC UN OS QU'ILS ONT DIT ETRE LA TETTE DU FEMUR D'UN ENFANT DE MOYEN AGE, ils nous ont aussi fait Remarquer que cet animal depuis la pate de Devant jusques a l'Epine a la hauteur de deux pieds quatre poulces et que ses yeux sont de couleur rouge sinabre ? Et Nous ayant Requis Monsieur le Marquis D'APCHIER Et Monsieur le Comte D'APCHIER son père, s'ils vouloint cet animal es mains et sous le chargement de Sr DESGRIGNARD Brigadier Demaréchaussée à LANGEAC. Icy present sur notre Requisition avec deux cavaliers de sa brigade, pour etre envoyée à Monseigneur DE BALLAINVILLIER Intendant de Cette province, M.M. Les Comte et Marquis D'APCHIER nous ont Répondu que Monsieur DE BALLAINVILLIER n'étoit pas actuellement a Clermont et qu'ils jugeoit apropos de garder Cet animal pour en disposer eux memes de la manière la plus convenable. De tot quoy, nous avons dressé le present proces verbal en quatre copies que nous avons signées avec lesdits sieur de LAMOTHE BOULANGER et ledit sieur DESGRIGNARDS et en avons laisses deux a Monsieur le Marquis D'APCHIER qui les a requis et une troise Devant etre envoyée a Monseigneur de BALLAINVILLIER Intendant, fait ledit jour et an que dessus ;MARIN comis de la Subdélégation de LANGEAC, AGULHON de la MOTHE Docteur, BOULANGER C BOULANGERMe Chirurgien, de GRIGNARD Brigadier.